

Motion du 10 juin 2008 de M. Simon Brandt, Mmes Anne-Marie Gisler, Patricia Richard, Nathalie Fontanet, MM. Alexandre Chevalier, Jean Sanchez, Jean-Charles Lathion et Mme Anne Carron-Cescato: «Maintenons le site artisanal du Vélodrome».

(renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement
par le Conseil municipal lors de la séance du 23 juin 2008)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que le Conseil municipal a fait part de son soutien au commerce de proximité à de nombreuses reprises et ce de manière unanime;
- que le Conseil administratif a annoncé vouloir reloger les occupants illicites du site Artamis sur le site artisanal du Vélodrome, cela en changeant l'affectation de l'endroit et en lieu et place des actuels occupants;
- que la décision de réaffectation prive des petits commerces de leur outil et lieu de travail;
- les revenus pour la Ville que rapporte la présence de ces PME sur son territoire ainsi que les emplois qui en découlent;
- qu'il n'est pas acceptable de privilégier des gens ayant violé la loi en occupant illégalement le site Artamis par rapport aux occupants du site du Vélodrome qui l'ont toujours respectée;
- que les statuts de l'association Artamis excluent que son relogement puisse avoir lieu sur le dos d'artisans expulsés,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de:

- maintenir l'affectation du centre artisanal du Vélodrome et les petites et moyennes entreprises (PME) et les artisans se trouvant à cet endroit;
- suspendre sa décision de relogement des anciens squatters d'Artamis sur le site du Vélodrome.